# CONTEXTE ÉCOLOGIQUE DU TERRITOIRE ÉTUDIÉ

Ce chapitre présente les espaces naturels remarquables sur le territoire étudié, i.e. la zone d’étude du projet et sa périphérie (Source : MNHN-INPN). L’ensemble du contexte écologique est présenté sous forme de cartographie. Néanmoins, seuls les espaces comportant une **connexion fonctionnelle potentiellement significative avec la surface d’influence du projet** sont détaillés précisément (généralement les zones englobant l’emprise du projet ou possédant des interrelations écologiques notables à moins de 5 km).

Tableau 2 : Espaces naturels remarquables

*Remarque : le nom des espaces naturels remarquables est associé à un lien de l’INPN vers la fiche descriptive de chaque site le cas échéant.*

## Réserves naturelles

Gérées par des associations, des collectivités locales ou des établissements publics, en France métropolitaine et d’outre-mer, les **réserves naturelles** sont **nationales (RNN)**, **régionales (RNR)** ou **de Corse (RNC)**, créées respectivement par l’État, les Régions et la Collectivité territoriale de Corse. Elles poursuivent trois missions indissociables : protéger les milieux naturels, ainsi que les espèces animales et végétales et le patrimoine géologique, gérer les sites et sensibiliser les publics (*Source : RNF, 2019*).

**Aucune réserve naturelle nationale ou régionale n’est localisée sur la zone d’étude et sa périphérie lointaine (dans un rayon de 5 km).**

## Parcs naturels

Les **parcs naturels nationaux et régionaux** sont créés respectivement par des établissements publics pour les deux premiers et une collectivité territoriale en ce qui concerne les parcs régionaux. Pour chacun des types de parcs, le classement est déterminé suite à un décret.

Les Parcs naturels nationaux (PNN) ont pour objectifs de protéger les écosystèmes (la faune, la flore et les habitats) terrestres et marins, mais également le patrimoine culturel et paysager. Ils possèdent 2 secteurs différents, une zone de cœur permettant de protéger le patrimoine naturel de façon maximale et d’encadrer strictement les activités humaines. La zone périphérique ou aire d’adhésion permet quant à elle d’appuyer la protection de la zone de cœur en faisant adhérer les communes volontaires à la charte du parc ayant une politique de développement durable.

Les parcs naturels régionaux (PNR) ont quant à eux un objectif de préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager. En effet, la conciliation des acteurs locaux autour d’un projet de protection et de mise en valeur du patrimoine avec le développement local est un élément important des objectifs du parc (*Source : UICN France, 2013*).

**Aucun parc naturel n’est localisé sur la zone d’étude et sa périphérie lointaine (dans un rayon de 5 km).**

## Arrêtés préfectoraux de protection de biotope

**Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)** sont régis par les articles L.411-1 et 2 du Code de l’Environnement et par la circulaire du 27 juillet 1990 relative à la protection des biotopes nécessaires aux espèces protégées. Les APPB permettent aux préfets de département de fixer les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire, la conservation des biotopes nécessaires à l’alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d’espèces protégées. Sachant qu’un biotope est une aire géographique bien délimitée, caractérisée par des conditions particulières (géologiques, hydrologiques, climatiques …), que le biotope d’une espèce peut être constitué par un lieu artificiel (combles des églises, carrières…), s’il est indispensable à la survie d’une espèce. Ainsi, ils peuvent être des mares, des marécages, des marais, des haies, des bosquets, des landes, des dunes, des pelouses ou toutes autres formations naturelles peu exploitées par l’homme.

**Aucun APPB n’a été identifié dans un rayon de 5 km autour de la zone d’étude.**

## Zones réglementées au titre de Natura 2000

Le **réseau Natura 2000** regroupe l’ensemble des sites naturels ou semi-naturels protégés à l’échelle européenne, afin de préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables à l’échelle européenne. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, visant à préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables à l’échelle européenne, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable. Le réseau Natura 2000 distingue deux types de zonages réglementaires : les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), puis les Zones de Protection Spéciale (ZPS).

**Aucun site Natura 2000 ne se superpose directement à la zone d’étude.** Toutefois, la ZSC 'Landes, tourbières et habitats rocheux du massif du Taillefer' (FR8201735) est présente à seulement **250 m au nord** de la zone d’étude.

Figure 3 : Sites Natura 2000 présents dans un rayon de 5 km de la zone d’étude

### Zone Spéciale de Conservation 'Landes, tourbières et habitats rocheux du massif du Taillefer' (FR8201735)

Le site « Landes, tourbières et habitats rocheux du massif du Taillefer » (FR8201735) est remarquable par sa diversité d’habitats d’altitude, incluant lacs, tourbières et marais. Ces milieux sont prioritaires au niveau européen et présentent un intérêt écologique majeur. Ils abritent une flore et une faune spécifiques, avec une importance notable pour les libellules. La combinaison de zones humides avec des pelouses alpines, landes, éboulis et falaises crée une mosaïque d'habitats favorable à de nombreuses espèces. Le plateau du Taillefer est le lieu de découverte du Botryche simple, une fougère rare, discrète et sujette à des fluctuations annuelles. Cette plante se développe à l'interface entre les tourbières de pente et les pelouses humides, un système dont la dynamique (ruissellement, humidité) est essentielle à sa survie. Ce taxon fait face à des menaces liées à la collecte illégale. La vulnérabilité générale du site est faible, bien que des activités humaines (fréquentation touristique, véhicules motorisés près des lacs) puissent impacter certains secteurs, notamment autour du lac du Poursollet.

**Habitats** ayant justifiés la désignation du site : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea, Landes alpines et boréales, Pelouses calcaires alpines et subalpines, Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin, Tourbières hautes actives, Tourbières de transition et tremblantes, Tourbières basses alcalines, Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival, Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique, Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin.

**Espèces** ayant justifié la désignation du site : Loup, Lynx.

## Zones Naturelles d’Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

L’inventaire des **Zones Naturelles d’Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** est un programme d'inventaires naturaliste et scientifique (initié par la loi du 12 juillet 1983 dite Loi Bouchardeau). Il existe 2 types de ZNIEFF :

Les **ZNIEFF de type I** représentent un territoire couvrant une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elles abritent au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant ;

Les **ZNIEFF de type II** représentent un des ensembles géographiques généralement importants, qui réunissent des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elles se distinguent de la moyenne du territoire environnant par son contenu patrimonial plus riche et son artificialisation plus faible.

**7 ZNIEFF de type I et 3 ZNIEFF de type II** ont été identifiées dans un rayon de 5 km autour de la zone d’étude :

ZNIEFF de type I : Marais alcalin de la Louvet (820031985) ;

**ZNIEFF de type I : Forêts et prairies de Sert Bérard (820031982) – se superpose à la zone d’étude ;**

ZNIEFF de type I : Lacs et tourbières du plateau du Poursollet (820031984) ;

ZNIEFF de type I : Tête de Barhalon (820031997) ;

**ZNIEFF de type I : Landes et rochers du Taillefer (820031980)  – se superpose à la zone d’étude;**

ZNIEFF de type I : Crêtes rocheuses du Tabor (820032383) ;

ZNIEFF de type I : Massif du Grand Serre et du Tabor de la Matheysine (820003700) ;

**ZNIEFF de type I : Ensemble forme par le massif du Taillefer, du Grand Armet et du Coiro (820003754)  – se superpose à la zone d’étude.**

Figure 4 : ZNIEFF de type I et II identifiées dans un rayon de 5 km de la zone d’étude

Les trois périmètres d’inventaires ZNIEFF recoupant la zone d’étude sont détaillés ci-dessous :

### ZNIEFF de type I : Forêts et prairies de Sert Bérard (820031982)

La ZNIEFF de type I "Forêts et prairies de Sert Bérard" (820031982) est située dans le massif cristallin des Alpes dauphinoises, à une altitude comprise entre 1117 et 1990 mètres, avec une superficie de 569 hectares. Ce site présente une grande diversité d'habitats naturels, incluant des lacs, des tourbières et des marais d'altitude. Cette variété de milieux humides abrite une flore particulièrement riche et diversifiée, avec des espèces végétales comme l'Orchis punaise, rare et menacée en France. Les prairies de montagne sont aussi le domaine du Tétras lyre, espèce sensible aux perturbations dues au tourisme hivernal. Le versant sud, plus chaud, est un habitat privilégié pour des espèces ornithologiques remarquables telles que le Merle de roche et la Perdrix bartavelle. D’autres oiseaux, comme le Cassenoix moucheté et le Chocard à bec jaune, y sont également observés, attirés par la diversité des habitats forestiers et prairiaux du site.

**Habitats** déterminants : Hêtraies neutrophiles médio-européennes

**Espèces** déterminantes

Insectes : Apollon, Azuré de la Gentiane ;

Mammifères : Vespère de Savi, Lièvre d'Europe, Marmotte, Chamois ;

Oiseaux : Perdrix bartavelle, Aigle royal, Lagopède alpin, Tétras lyre, Monticole de roche, Cassenoix moucheté, Hirondelle de rochers, Chocard à bec jaune, Crave à bec rouge, Tichodrome échelette ;

Reptiles : Lézard vivipare ;

Plantes : Érable de Montpellier, Aconit napel, Ail victorial, Orchis punaise, Ancolie des Alpes, Campanule à larges feuilles, Clématite des Alpes, Comaret, Corallorhize trifide, Dactylorhize de Traunsteiner, Œillet du glacier, Dracocephalum de Ruysch, Potentille rupestre, Dryoptéris à divisions molles, Épipogon sans feuilles, Goodyère rampante, Impatiente ne-me-touchez-pas, Lis orangé, Lis des montagnes, Pyrole à feuilles rondes, Saussurée discolore, Tozzie des Alpes, Tulipe méridionale, Violette des chiens, Violette Thomas.

### ZNIEFF de type I : Landes et rochers du Taillefer (820031980)

Le site des "Landes et rochers du Taillefer" est situé dans les Alpes dauphinoises et s'étend à des altitudes comprises entre 2000 m et 2857 m, culminant au sommet du Taillefer. Il se distingue par sa géologie particulière, constituée de blocs basculés avec une juxtaposition de substrats siliceux et carbonatés. Cette diversité géologique contribue à une richesse botanique notable, avec des habitats variés comprenant des lacs, des tourbières, et des marais d'altitude. Les alpages et landes alpines sont dominés par le rhododendron, tandis que les zones rocheuses et les combes à neige hébergent une flore spécialisée. Le site est aussi reconnu pour la présence d’espèces animales emblématiques des zones alpines telles que le chamois et l’aigle royal. Le lagopède alpin, espèce de haute altitude, trouve ici un habitat favorable pour la nidification. Parmi la flore caractéristique, on note des espèces comme la Clématite des Alpes, le Pavot des Alpes et l’Androsace pubescente. La préservation de ce site est prioritaire en raison de sa biodiversité et de son importance pour la conservation d’espèces à distribution restreinte.

**Habitats** déterminants :

Fourrés subalpins et communautés de hautes herbes (mégaphorbiaies), Hêtraies neutrophiles médio-européennes, Tourbières hautes à peu près naturelles, Bas-marais, tourbières de transition et sources.

**Espèces** déterminantes (non exhaustif) :

Poissons : Omble chevalier ;

Amphibiens : Triton alpestre ;

Insectes : Azuré du serpolet, Criquet des Alpes, Nacré des Balkans, Fadet des tourbières, Moiré des montagnes, Moiré noirâtre, Moiré des Sudètes, Apollon, Azuré de la gentiane, Pieride du lis ;

Mammifères : Bouquetin, Cerf élaphe, Sérotine boréale, Lièvre brun, Lièvre variable, Marmotte, Grand murin, Murin de Brandt, Murin de Bechstein, Chamois, Murin à moustaches ;

Oiseaux : Chevêchette d’Europe, Perdrix bartavelle, Pipit spioncelle, Aigle royal, Venturon montagnard, Busard Saint-Martin, Chouette de Tengmalm, Lagopède alpin, Tétras lyre, Niverolle alpine, Cassenoix moucheté, Hirondelle de rochers, Chocard à bec jaune, Crave à bec rouge, Bécasse des bois, Tichodrome échelette, Merle à plastron ;

Reptiles : Lézard vivipare ;

Plantes : Aconit anthore, Ail victorial, Androsace pubescente, Ancolie des Alpes, Armoise des Alpes, Callitriche des marais, Campanule en thyrse, Laîche des rochers, Céraiste des Alpes, Orchis à deux feuilles, Clématite des Alpes, Orchis de Traunsteiner, Arabette tanacétifoliée, Œillet deltoïde, Œillet des rochers, Drave des neiges, Silène acaule, Joubarbe à toile d’araignée, Lis orangé, Lycopode des Alpes, Listère cordée, Pavot des Alpes, Pédiculaire des Alpes, Rapace de Micheli, Potentille frigide, Pyrole à feuilles rondes, Sagine glabre, Saule des rochers, Sparganier à feuilles étroites, Stipe pennée, Swertie vivace, Tulipe des bois, Violette des rochers, Viscaria alpine, Woodsie naine.

### ZNIEFF de type I : Ensemble forme par le massif du Taillefer, du Grand Armet et du Coiro (820003754)

Le massif du Taillefer, du Grand Armet et du Coiro se caractérise par une géologie complexe, marquée par une structure en « bloc basculé » et une riche diversité minéralogique. La juxtaposition de substrats carbonatés et siliceux favorise une exceptionnelle diversité botanique, comprenant notamment des espèces remarquables telles que le Céraiste des Alpes, l'Ancolie des Alpes, et la Saussurée discolore. Ce site est également reconnu pour ses habitats naturels variés, incluant des lacs, tourbières et marais d'altitude, qui abritent des espèces végétales rares comme la Laîche des bourbiers et la Linaigrette engainée. Biogéographiquement, la présence d'espèces subméditerranéennes, telles que la Leuzée à cônes et l'Hysope officinal, est notable. En outre, le massif se situe en limite de répartition occidentale pour des séries végétales spécifiques aux Alpes internes, notamment des pelouses à Fétuque châtain. La faune présente inclut des papillons rares (Apollon, Alexanor), des oiseaux inféodés aux milieux de montagne et secs (Chocard à bec jaune, Pie-grièche à tête rousse), ainsi que des mammifères typiques tels que le Chamois et le Lièvre variable. L'ensemble de ces caractéristiques contribue à une biodiversité riche et bien conservée dans des zones faiblement perturbées par les activités humaines.

**Habitats** déterminants : Aucun.

**Espèces** déterminantes (non exhaustif) :

Mammifères : Chamois, Lièvre variable, Pipistrelle commune, Murin de Natterer, Grand Rhinolophe ;

Oiseaux : Aigle royal, Pie-grièche à tête rousse, Chocard à bec jaune, Alouette lulu, Lagopède alpin, Tétras lyre ;

Reptiles : Lézard vivipare ;

Amphibiens : Sonneur à ventre jaune, Triton alpestre, Grenouille rousse ;

Insectes : Apollon, Alexanor, Nacré des Balkans, Agrion hasté, Leucorrhine douteuse, Somatochlore alpine, Somatochlore métallique ;

Plantes : Ancolie des Alpes, Saussurée discolore, Pleurosperme d’Autriche, Dactylorhize de Traunsteiner, Laîche des bourbiers, Linaigrette engainée, Hysope officinal, Leuzée à cônes, Pavot des Alpes, Fétuque châtain.

## Zones humides

Les **zones humides** remplissent des fonctions essentielles au maintien des équilibres écologiques et rendent des services à la collectivité. Selon l’article L211-1 du Code de l’Environnement, les zones humides sont définies comme « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d’eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles au moins une partie de l’année ». Selon leur état de conservation, les zones humides assurent tout ou au moins une partie des trois grandes fonctionnalités suivantes :

**Autoépuration et protection de la qualité des eaux** : les zones humides contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau en agissant comme filtres épurateurs des eaux souterraines ou superficielles.

**Régulation des régimes hydrologiques** : Les zones humides régulent les régimes hydrologiques en retardant le ruissellement des eaux pluviales et en réduisant les crues. Elles absorbent temporairement l'excès d'eau et le restituent progressivement, soutenant ainsi les cours d'eau et nappes en période d'étiage.

**Réservoir biologique** : espaces de transition entre la terre et l’eau les zones humides présentent une potentialité biologique souvent plus élevée que les autres milieux. Elles assurent ainsi des fonctions d'alimentation, de reproduction, mais aussi de refuge. C’est pourquoi leur sauvegarde est une obligation légale qui relève de l’intérêt général.

Selon la loi sur l’eau du 3 janvier 1992, "les zones humides sont des terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année". Deux critères fondamentaux doivent être étudiés pour délimiter une zone humide :

les **couches pédologiques** représentatives des zones humides : les histosols et les réductisols (engorgement d’eau permanent) ainsi que certaines rédoxisols (Art. 1er – 1°) ;

la **végétation hygrophile** : communauté végétale formée d’espèces demandant à être régulièrement alimentée en eau et se développant principalement dans les stations humides. Cette végétation est déterminée soit à partir de l’identification et de la quantification des espèces représentatives de zones humides (liste proposée dans l’arrêté ministériel), soit en fonction de la présence d’habitat humide caractéristique (Art. 1er – 2°).

Sollicitées par le Ministère de l’Ecologie, du Développement Durable et de l’Energie, deux équipes de l’INRA d’Orléans (US InfoSol) et d’AGROCAMPUS OUEST à Rennes (UMR SAS) ont produit une carte des milieux potentiellement humides de la France métropolitaine. Cette carte modélise les enveloppes qui, selon les critères géomorphologiques et climatiques, sont **susceptibles de contenir des zones humides** au sens de l’arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Aucune zone humide issue de l’inventaire départemental de pré localisation des zones humides ne se superposent directement à la zone d’étude. Toutefois, une zone humide issue de cet inventaire est présente à proximité de la zone d’étude dans sa partie avale. Il s’agit de la zone d’étude de Moulin Vieux (38001520). Par ailleurs, la modélisation des milieux zones humides potentielles indiquent que les milieux plus encaissés de la zone d’étude aux abords du ruisseaux de l’Emay présentent une **probabilité forte à très forte d’être humide**.

## Pelouses sèches

Les pelouses sèches bénéficient d'une reconnaissance et d'une protection réglementaire à plusieurs niveaux en raison de leur grande valeur écologique. Au niveau européen, elles sont inscrites à l'annexe I de la directive Habitats (92/43/CEE), qui liste les habitats d'intérêt communautaire nécessitant une protection particulière. Dans ce cadre, elles font partie intégrante du réseau Natura 2000 (code 6210), qui vise à maintenir ou rétablir ces habitats dans un état de conservation favorable. En France, la protection des pelouses sèches peut également être renforcée par des arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB), qui interdisent ou réglementent certaines activités susceptibles de dégrader ces milieux, telles que l'urbanisation, le retournement agricole ou encore l'abandon de pratiques comme le pâturage.

L'inventaire des pelouses et coteaux secs du département de l'Isère a été réalisé par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de l'Isère, en collaboration avec plusieurs partenaires, dont le Conservatoire botanique national alpin, les associations Lo Parvi et Nature Vivante, ainsi que divers territoires tels que les Parcs naturels. Cet inventaire s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de Rhône-Alpes, avec pour objectif de rassembler les données existantes et de les cartographier afin de faciliter l'intégration de ces milieux dans la trame orange lors de la révision du SRCE.

L’inventaire des pelouse sèches de l’Isère indique la **présence de 21 pelouses sèches** au sein de l’aire d’étude élargie dont 1 pelouse sèche présente dans la **partie centrale de la zone d’étude** :

Figure 7 : Cartographie des pelouses sèches issue de l'inventaire départementale

## Trame verte et bleue : continuités écologiques du territoire étudié

Le SRADDET constitue l’outil régional de la mise en œuvre de la trame verte et bleue. Les objectifs du SRADDET s’imposent aux documents locaux d’urbanisme (SCoT, plans locaux d’urbanisme, cartes communales, plans de déplacements urbains, plans climat-air-énergie territoriaux et chartes de parcs naturels régionaux). Les zones cibles identifiées par le SRADDET au niveau régional sont des territoires privilégiés pour la mise en œuvre des contrats verts et bleus de la Région, ou d’autres démarches coordonnées de restauration de la trame verte et bleue à une échelle intercommunale.

**Éléments remarquables de la trame verte et bleue d’après le SRADDET :**

**Réservoirs de biodiversité** : Les zonages environnementaux présents sur la commune de Lavaldens et ses environs constituent d'importants réservoirs de biodiversité pour différents types de milieux. Les réservoirs forestiers sont principalement représentés par la ZNIEFF de type I "Forêts et prairies de Sert Bérard", caractérisée par des hêtraies neutrophiles médio-européennes, ainsi que par la ZNIEFF de type II "Ensemble formé par le massif du Taillefer, du Grand Armet et du Coiro", qui englobe diverses formations boisées montagnardes à subalpines. Les milieux semi-ouverts et ouverts subalpins sont particulièrement bien représentés dans la ZNIEFF de type I "Landes et rochers du Taillefer", située à proximité immédiate de la zone d'étude, avec ses landes subalpines, ses pelouses d'altitude et ses formations rocheuses. Les milieux humides et aquatiques sont également bien représentés, notamment par la proximité de la ZSC "Landes, tourbières et habitats rocheux du massif du Taillefer", située à seulement 300 m au nord de la zone d'étude. Cette ZSC abrite des habitats remarquables tels que des tourbières hautes actives, des tourbières de transition et des eaux stagnantes oligotrophes, contribuant significativement à la fonctionnalité écologique du territoire. La présence d'une zone humide à proximité immédiate de la zone d'étude (zone humide de Moulin Vieux) et la forte probabilité de milieux humides le long du ruisseau de l'Emay renforcent l'importance des réservoirs de biodiversité aquatiques et humides. Les réservoirs de biodiversité des milieux ouverts sont notamment représentés par la présence d'une pelouse sèche dans la partie centrale-ouest de la zone d'étude, ainsi que par les formations herbacées à Nardus et les pelouses calcaires alpines et subalpines mentionnées dans la ZSC ‘Landes, tourbières et habitats rocheux du massif du Taillefer’.

**Corridors écologiques**: Les corridors écologiques sur la zone d'étude constituent un espace globalement perméable pour les déplacements de la faune terrestre. La présence d'une importante hêtraie dans la partie centrale-supérieure de la zone d’étude offre un corridor continu pour les espèces inféodées aux milieux fermés. Dans la partie aval, les pelouses et prairies thermophiles forment un réseau favorable aux déplacements de la faune associée aux milieux ouverts. Le ruisseau de l'Emay est caractérisé par une succession de bassins entrecoupés de des chutes d'eau, ne permet pas une continuité écologique pour la faune piscicole ou les amphibiens. Ce cours d'eau ne constitue pas une trame bleue fonctionnelle pour les espèces inféodées aux milieux aquatiques.

**Obstacles** : L'analyse des obstacles à la fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue (TVB) sur la commune de Lavaldens (38220) montre que le territoire est largement naturel, avec 92,6 % de sa surface occupée par des forêts et milieux semi-naturels. Les obstacles écologiques liés à l'artificialisation des milieux y restent donc marginaux. L'axe routier de la D114 est situé à 1,6 km à l'ouest de la zone d'étude, son éloignement et son trafic modéré (TMJA de 295 véhicules) n'en font pas un obstacle significatif pour les déplacements de la faune terrestre dans le territoire. Par ailleurs, les habitations situées dans la partie avale ne génèrent qu'une pollution lumineuse négligeable. L’ensemble de la zone d’étude constitue donc un milieu perméable pour les déplacements de la faune inféodée à la trame noire. En revanche, la topographie très accidentée du territoire, marquée par des escarpements rocheux, peut constituer un obstacle naturel, contraignant la faune terrestre à emprunter des itinéraires spécifiques dans le massif.

Figure 8 : Carte de la Trame verte et bleue issue du SRADDET Auvergne-Rhône-Alpe